

18 mai 1874

le regretté député de Lunenburg et d'autres représentants de l'ancienne Chambre des communes, en faveur desquels le Parlement du Canada a adopté une loi semblable. Cette loi a dû être adoptée en raison des circonstances entourant la création de l'Union et le bill à l'étude découle d'une situation tout à fait semblable : l'admission de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'Union. À son avis, l'argument selon lequel le bill va s'appliquer de façon rétroactive n'a aucun poids. Si le bill est justifié, il doit s'appliquer à titre rétroactif. Il est absurde de parler des droits acquis des parties qui ont engagé des poursuites avant l'adoption du bill. Allons-nous permettre à ceux qui ont ainsi essayé d'entraver l'initiative du Parlement et de passer outre à sa compétence, de profiter de procédés aussi déloyaux? La population française des provinces maritimes compte environ 90,000 âmes et M. Perry en est le seul représentant élu au Parlement de la Puissance. Son élection par une majorité écrasante n'a pas été contestée et il serait tout à fait injuste et déplacé de l'empêcher d'occuper son siège sans être confronté aux problèmes susceptibles de se poser en l'absence d'un acte d'exonération. Il espère que personne ne s'opposera à la deuxième lecture du bill (*Bravo!*).

L'hon. M. CAMPBELL espère que son honorable collègue (M. Haviland) n'insistera pas pour présenter l'amendement.

L'hon. M. HAVILAND déclare qu'il n'a pas l'intention de le mettre aux voix. Il souhaite simplement présenter tous les faits au Sénat, de façon équitable, pour que tous comprennent bien la question. Il n'aurait pas autant insisté si le secrétaire d'État s'était abstenu de faire ces observations injustifiées.

Après quelques autres interventions des hon. MM. Scott, Haviland, Campbell, Letellier de St-Just, Botsford, Miller, Vidal et Reesor, la motion de deuxième lecture est adoptée. Le Sénat se forme en comité général pour examiner le bill et en fait

rapport sans amendement. Le bill est alors lu pour la troisième fois.

* * *

QUESTIONS DIVERSES

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill des Communes concernant la compagnie de fabrication d'appareils télégraphiques et de ferronnerie soit lu pour la deuxième fois; il explique que ce bill vise à autoriser deux compagnies à fusionner et à poursuivre leurs activités en tant qu'entreprise unique. La motion est adoptée.

L'hon. M. SCOTT forme le Sénat en comité général pour examiner le bill des Communes intitulé : « Acte pour pourvoir à l'enlèvement des obstructions provenant de naufrages ou autres causes semblables dans les rivières navigables du Canada ». Il déclare que le titre et le préambule du bill expliquent son objet. Il propose ensuite quelques amendements visant à rendre cette mesure plus efficace, lesquels sont adoptés. Le comité fait rapport du bill modifié qui est lu pour la troisième fois.

Le Sénat a reçu des Communes le bill visant à incorporer la banque de Londres et du Canada, ainsi qu'un amendement, car, sous sa forme actuelle, le bill aura pour effet d'empêcher les capitalistes anglais de souscrire au capital de la banque.

L'hon. M. PENNY propose que le Sénat n'insiste pas sur le dernier amendement. La motion est adoptée.

Un autre message parvient des Communes pour annoncer que celles-ci ont adopté un certain nombre de bills reçus du Sénat.

Sur motion de **l'hon. M. HAMILTON** (Kingston), le Sénat s'ajourne au mardi prochain.